



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 60246

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la question de la mensualisation du paiement des retraites agricoles. Alors que les retraites versées aux artisans et aux commerçants sont mensualisées respectivement depuis le 1er juillet 1999 et le 1er juillet 2000, les ressortissants du régime agricole restent soumis au versement trimestriel de leurs pensions. S'agissant d'une revendication très soutenue du monde agricole, et compte tenu de la modicité du montant des retraites et des difficultés financières que rencontre cette profession, la mensualisation apparaît indispensable. Aussi, il lui demande de lui indiquer les dispositions qu'il envisage de prendre pour répondre à cette attente.

Texte de la réponse

La demande portant sur la mensualisation des paiements des pensions de retraite agricoles apparaît légitime, le régime agricole étant l'un des derniers à conserver un rythme trimestriel de paiement des pensions. Sur un plan technique, les pensions de retraite des personnes non salariées de l'agriculture sont, à l'heure actuelle, versées trimestriellement et à terme échu, soit le 10 du mois civil suivant le trimestre auquel elles se rapportent et non pas dans les derniers jours du trimestre en cause comme c'était le cas pour le régime des artisans ou celui des commerçants. Une mensualisation du paiement des retraites entraînerait un surcoût que les autres régimes n'ont pas eu à financer et égal à deux mois de prestations, soit 9 milliards de francs. Il s'agit donc d'une mesure comportant un coût considérable, qui devrait être supporté par l'Etat, le régime agricole ne disposant pas de réserve susceptible de financer la mensualisation. Cette mesure ne peut donc être envisagée dans l'immédiat. Il convient en effet d'étudier au préalable, de façon approfondie, ses conditions de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lemoine](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60246

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2335

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3822